

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/402281
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.2257/s.506
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Six Jetons, 60. Rénovation de l'école primaire n°17 « Jardin aux Fleurs » (arch. De De Keyser).
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par Odile Maroutaeff)

En réponse à votre lettre du 24 août sous référence, reçue le 31 août 2011, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 septembre 2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'école communale n°17 « Jardin aux Fleurs » (école des filles) de style éclectique construite en 1878-83 selon les plans de D. De Keyser. L'école communale n°4 (garçons) est un bâtiment pratiquement identique, construit à la même époque et sis au n°53-55 de la même rue (les deux bâtiments ont été érigés en lieu et place d'impasses très denses).

Désiré De Keyser est un architecte qui participe aux grands bouleversements urbanistiques qui marquent Bruxelles sous les bourgmestres Anspach et Buls. Outre des maisons bourgeoises et des magasins ainsi que les deux écoles mentionnées ci-dessus, son oeuvre comprend la banque de l'Union du Crédit (rue Montagne aux Herbes Potagères), l'athénée royal de la rue du Chêne, le célèbre café Sésino sur le boulevard Anspach ainsi que la Grande Synagogue de Bruxelles (rue de la Régence).

Le bâtiment qui nous intéresse présente un avant-corps abritant l'entrée et les locaux administratifs, suivi de 4 ailes bordant une cour rectangulaire et abritant, dans les petits côtés, un préau initialement ouvert et une salle de gymnastique et dans les longs côtés, les salles de classe.

Le projet porte sur la transformation de l'école primaire en école maternelle, via la création d'un local de sieste et l'adaptation des locaux sanitaires en conséquence. Il est également question de sécuriser le bâtiment et d'améliorer son accessibilité PMR.

Les principales interventions projetées consistent à :

- surélever les deux angles arrière du bâtiment afin de construire deux blocs sanitaires au 1^{er} étage ;
- créer des mezzanines notamment au rez-de-chaussée pour le local « garderie » ;
- supprimer des verrières et créer/adapter des baies avec châssis, lanterneau et verrière en alu blanc à double vitrage isolant ;
- créer une nouvelle verrière au-dessus du local « garderie » au sous-sol ;

- utiliser au maximum le sous-sol pour les locaux « sieste » et garderie du soir ainsi que les réfectoires existants ;
- ajouter un escalier d'accès supplémentaire à l'arrière du bâtiment entre le sous-sol et le rez-de-chaussée ;
- installer une gaine d'ascenseur au centre de la cage d'escalier principale de droite ;
- prolonger la cage d'escalier principale de droite jusqu'au grenier (2^e étage) ;
- sécuriser les cages d'escalier contre le feu ;
- rénover le logement du concierge avec 4 chambres (soit deux supplémentaires dans l'ancien grenier).

A l'examen des plans, les interventions semblent assez limitées, ce dont la Commission se réjouit. Toutefois, ***l'intérieur de l'école n'étant pas du tout documenté dans le dossier, il est difficile d'évaluer l'impact des interventions sur le plan patrimonial. Etant donné la renommée de l'architecte De Keyser et la qualité de ses réalisations, la Commission demande de prêter une attention particulière aux éléments d'origine toujours en place et de veiller à leur maintien maximal s'ils sont de qualité.***

Les principaux éléments sur lesquels la CRMS s'est interrogée dans ce sens sont la cage d'escalier principale, les verrières du 1^{er} étage et les châssis de fenêtres et de porte.

L'escalier principal dans lequel il est question d'implanter un ascenseur n'est pas documenté. S'agit-il d'un élément intéressant ? Dans l'affirmative, le type d'ascenseur utilisé devra être le plus léger possible (éviter une structure en béton) afin de réduire au maximum l'impact sur l'espace de la cage d'escalier.

Qu'en est-il des portes et châssis intérieurs (dont la plupart sont en bois et semblent d'origine) qu'il est question de remplacer par de nouveaux éléments en PVC ? C'est notamment le cas des portes donnant sur le préau. La Commission ne comprend pas la raison de cette intervention et demande que leur dépose soit évitée à tout prix car ces menuiseries sont une réelle plus-value sur le plan architectural mais aussi de la convivialité. Il en va de même pour les châssis extérieurs.

Enfin, la Commission s'interroge sur la qualité des verrières du 1^{er} étage qui sont supprimées pour la création de nouveaux sanitaires sous toiture plate. Ces verrières sont-elles d'origine ? La Commission demande de vérifier cet aspect du dossier et, au minimum, de documenter ces dispositifs (reportage photo) si l'on doit se résoudre à les supprimer.

Si une visite des lieux était effectuée par la DU, la CRMS demande de pouvoir y être associée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : Mme O. Maroutaëff
- Concertation de la Ville de Bruxelles